

Module n°2 : JLO

Contexte

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire.

Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- évolutions réglementaires, économiques, technologiques ;
- évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ;
- évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ;
- stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail

Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

Objectifs

- Former de manière opérationnelle sur vos outils un collectif constitué de membres clefs de l'établissement et le rendre autonome
- Connaître les enjeux et obligations en matière de prévention des risques professionnels
- Questionner les outils et méthodologies collectivement pour agir dessus efficacement et les rendre les plus simples et efficaces possible
- Acquérir les notions essentielles pour évaluer les risques professionnels (dont RPS), mettre en œuvre le Document Unique (DUERP) et le programme de prévention associé (PAPRI Pact)
- Mettre en place un programme de prévention efficace (PAPRI Pact) à la fin du module flash

Renseignements complémentaires

Durée de la formation :

de 1 à 4 jours

Modalités de déploiement :

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYXeBFgmwRVrNCY72piy>

en Intra / direction commune / GHT

Financement nationaux

Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO (m.capello@anfh.fr) 04.91.17.71.33

Programme

1. Acquérir les notions DUERP-PAPRIPACT

- Enjeux de prévention, risques professionnels,
- Obligation en santé et acteurs de prévention
- Articulation DUERP et PAPRIPACT.

2. Structurer et mise en oeuvre en mode projet

- Analyse du DUERP et PAPRIPACT existant pour les rendre fonctionnels
- Travailler les Unités de Travail et identifier une situation à investiguer sur le terrain
- Mobiliser des techniques de recueil, analyser les retours terrain, les comparer et les intégrer aux données du DUERP

3. Finaliser le DUERP et créer le PAPRIPACT

- Consolider la méthodologie et accompagner à la rédaction du DUERP
- Accompagner le groupe à la définition du Programme de Prévention
- Définir les étapes du renouvellement annuel

POINTS FORTS DE L'INTERVENTION

- Formation-action personnalisée sur le DUERP et PAPRIPACT en fonction du degré de maturité/configuration de l'établissement (proposition ou utilisation des outils de l'établissement)
- Stratégie pédagogique dynamique qui alterne exposés explicatifs, exercices, données provenant du terrain et mise en application pratique dans les futurs outils (clef en main à la fin du module flash).
- Des travaux intersessions permettant de comprendre puis de mettre en œuvre la démarche et de réaliser un retour d'expérience aux séances suivantes avec le formateur
- Une adaptation du programme en cas de nécessité d'un format inter établissements

Public

Direction et encadrement, RH, Chargé de prévention, Représentants du Personnels en charge de la prévention.

Exercice

2024

Code de formation

2.06

Nature

AFR

Organisé par
Organisme au choix

Durée
7 heures

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences